

L'industrie des soins aux personnes âgées poursuit sa croissance au Canada

D'ICI 2024, LES ⁽¹⁾
CANADIENS ÂGÉS DE

65 ANS ET PLUS

REPRÉSENTERONT

25 %

DE LA POPULATION

D'ICI 2026, ⁽²⁾

2,4 millions

DE CANADIENS

ÂGÉS DE **65** ANS ET PLUS
NÉCESSITERONT
DES SOINS CONTINUS

Une situation favorable sur le plan démographique

Lors du dernier recensement, plus de 15 % de la population étaient âgés de plus de 65 ans.

D'ici 2024, les Canadiens de 65 ans et plus constitueront 25 % de la population.

Environ 2,4 millions de Canadiens âgés de 65 ans et plus nécessiteront des soins continus d'ici 2026 d'après le Portrait des soins de santé aux aînés au Canada (septembre 2016) réalisé par l'Association médicale canadienne.

(1), (2) - Portrait des soins de santé aux aînés au Canada 2016, Association médicale canadienne

Les risques propres au marché des soins aux aînés

Comme tout marché à créneaux, les établissements de soins pour personnes âgées posent de nombreux défis aux professionnels de l'assurance qui leur fournissent des services. Dans un marché où les prix de l'assurance ne sont pas uniformes, la capacité à proposer des outils de gestion des risques visant à minimiser, à éviter ou à atténuer l'exposition aux risques devient de plus en plus difficile.

1. Risques de faute professionnelle et de négligence de la part du personnel infirmier et des préposés aux services de soutien à la personne si ces derniers sont surchargés, stressés ou manquent de ressources.
2. Risques de problèmes de santé non diagnostiqués ou non traités chez les résidents par les préposés aux services de soutien à la personne ou les membres du personnel soignant.
3. Risque lié à une mauvaise communication entre le personnel infirmier, le résident et son soignant.
4. Risque de maltraitance des personnes âgées en cas de manque de supervision de la part du personnel.
5. Risque de blessure associé aux centres désuets ou ayant subi des rénovations inadéquates.
6. Risque de blessure associé au matériel désuet et à la détérioration des environnements.

La construction de résidences pour personnes âgées, de maisons de soins infirmiers et d'autres centres de soins pour personnes âgées connaît un essor important.



640

établissements de soins pour bénéficiaires internes en exploitation en Ontario



2000

établissements de soins pour bénéficiaires internes à l'échelle du pays

Selon le rapport *Canadian Senior Care Industry Facts* publié dans la revue *Senior Care Canada*, le Canada comptait près de 2 000 établissements de soins pour bénéficiaires internes en 2014, dont 640 en exploitation en Ontario.

Alors que notre population vieillissante continue de croître, le besoin d'une assurance des biens et d'une assurance risques divers conçues pour les établissements de soins aux personnes âgées et appuyées par des experts bien renseignés devient plus pressant que jamais.

Il est possible que les propriétaires d'établissements de soins aux personnes âgées ne soient pas au courant des risques auxquels ils sont confrontés dans ce marché en pleine croissance.

Une bonne compréhension du marché des soins aux personnes âgées peut permettre aux courtiers de développer une expertise spécialisée et d'élargir leur portefeuille.

Comprendre la réglementation

En raison des risques associés aux soins aux personnes âgées, les courtiers doivent bien connaître les produits et services qui sont essentiels à la gestion du risque au sein de ce secteur, comme le savoir-faire technique ainsi que la législation, les obligations et les normes provinciales.

De plus, la conformité des clients aux pratiques de gestion du risque en présence de contraintes financières et l'évolution du contexte juridique et des tendances du marché de l'assurance des soins aux personnes âgées, comme les produits, les prix et la concurrence, doivent toujours être dans la mire des courtiers afin d'éviter toute situation inattendue.

Voici un résumé de la principale législation que devraient connaître les courtiers travaillant dans les quatre provinces les plus peuplées du Canada :

Ontario

Les foyers de soins de longue durée et les maisons de soins infirmiers sont réglementés en vertu de la Loi de 2007 sur les foyers de soins de longue durée, qui établit les conditions de délivrance de permis et les normes en matière de soins pour les établissements offrant des services de soins infirmiers 24 heures sur 24.

Les résidences pour personnes âgées sont régies par la Loi de 2010 sur les maisons de retraite, qui établit les conditions de délivrance de permis et les normes en matière de soins pour les résidences-services.

Colombie-Britannique

La Community Care and Assisted Living Act et le règlement connexe établissent les normes en matière de santé et de sécurité applicables aux fournisseurs de logements, de services d'accueil, et d'au moins un (mais pas plus de deux) services prescrits par la loi.

Le Residential Care Regulation s'applique aux établissements hospitaliers qui offrent une surveillance et des soins infirmiers 24 heures sur 24.

Québec

L'Association des résidences et CHSLD privés du Québec (ARCPQ) est l'organisme de réglementation québécois auprès duquel les maisons de retraite doivent s'inscrire. Elle est également responsable de leur délivrer un certificat de conformité.

Alberta

Alberta Nursing Homes Act
Supportive Living Accommodation Licensing Act

Les avantages que vous offre MedThree

Travailler auprès des personnes âgées au Canada comporte un certain nombre de risques qui sont propres à ce secteur en pleine croissance. L'obtention d'une couverture d'assurance adéquate est essentielle afin de se protéger contre les réclamations et les poursuites.

Il est ainsi primordial de consulter un courtier d'assurance qui comprend les risques et les lacunes en matière de couverture qui sont associés aux soins aux personnes âgées et qui sait comment adapter les services liés aux assurances en fonction de ces besoins particuliers. MedThree comprend les risques et vulnérabilités uniques associés à l'industrie des soins de santé. Nous fournissons aux courtiers :

- une police exclusive à la pointe de l'industrie couvrant tous les risques majeurs, avec la possibilité de la personnaliser ou de la renforcer en y ajoutant d'autres services de MedThree, couvrant notamment la cybersécurité, la responsabilité civile des directeurs et des agents, la responsabilité complémentaire, les frais juridiques, les automobiles ainsi que la responsabilité en cas de décès ou de mutilation accidentel(le);
- un formulaire de responsabilité civile à la pointe de l'industrie basé sur la survenue des événements et offrant une couverture de responsabilité civile élargie, comprenant notamment une couverture en cas d'abus, de blessure, de dommages punitifs et de fautes professionnelles médicales;
- une couverture de bris de biens et d'équipements à la pointe de l'industrie, y compris une couverture pour l'hébergement d'urgence à la suite d'un sinistre ou d'une perte de revenus en raison d'une éclosion de maladie infectieuse;
- la prise en charge de votre couverture par l'un des plus importants assureurs au Canada, qui est engagé depuis plus de 30 ans auprès du secteur et possède une grande capacité pour divers types de constructions d'établissements.

Notre programme conçu pour les établissements de soins aux personnes âgées couvre toute une gamme de besoins allant des résidences pour personnes autonomes aux établissements de soins de longue durée offrant des soins 24 heures sur 24. Cette couverture est applicable aux foyers de soins de longue durée et aux maisons de retraite, aux résidences pour personnes autonomes, aux établissements de soins pour la démence et les troubles de mémoire, aux programmes de jour et aux soins de relève, aux résidences-services et de convalescence, aux établissements avec bail à vie et aux installations combinées.



Couverture principale :

- les crimes;
- la cybersécurité;
- les frais juridiques;
- l'assurance automobile;
- l'assurance dommages et des pertes d'exploitation;
- le bris de machines;
- la responsabilité civile professionnelle et générale.

L'avantage MedThree

MedThree Insurance Group se spécialise dans les risques liés aux soins de santé et se tient au courant des nuances dans la réglementation et les directives de l'industrie des soins de santé, qui sont en constante évolution.

Les assureurs généraux tendent à simplifier le processus en se référant à une liste générique et en évaluant la couverture requise en fonction de connaissances insuffisantes à propos des risques liés aux soins de santé, offrant ainsi aux établissements de santé une couverture insuffisante qui ne les protège pas adéquatement.